**RÈGLEMENTS**

**DE**

**COMPÉTITIONS**

**RÉGIONALES**

****

# Introduction

Voici la nouvelle version des règlements de l’Association Régionale de Patinage de Vitesse du Saguenay Lac-St-Jean (ARPVSLJ). Quelques améliorations ont été apportées avec les apprentissages réalisés lors de la dernière saison. Pour l’ARPVSLJ, ces changements avec ce nouveau format de compétition ont été très bénéfiques tant pour les patineurs que pour les clubs. Nous vous encourageons à en prendre connaissance afin de vous familiariser avec la « mécanique » des compétitions régionale.

Merci également aux nombreux parents et bénévoles qui s’impliquent à chaque année au niveau des clubs de patinage de vitesse… c’est vous qui faites la différence.

À toutes et à tous… bonne saison!!!

# Règlements

### BUTS

* 1. Encourager la participation des patineurs de niveau régional à un réseau structuré de compétitions permettant une introduction à la compétition.
  2. Contribuer à la progression des jeunes dans le patinage de vitesse.

### PARTICIPATION COUPE SAGLAC

* 1. Tous les patineurs de niveau régional affiliés à la **F**édération de **P**atinage de **V**itesse du **Q**uébec (PVQ) via un club de l’ARPVSLJ pourront participer aux compétitions composant la Coupe SAGLAC.
  2. Les catégories d’âge participantes sont : novice 5 ans, et 6-9 ans et 10 ans et plus.
  3. Aucun nombre minimum ou maximum de patineurs ne sera exigé par le club organisateur.

### CALENDRIER DE COMPÉTITIONS

* 1. Trois ou quatre compétitions du circuit de la Coupe SAGLAC devront idéalement être organisées dans la région.
  2. Les dates des compétitions de la coupe SAGLAC devront, si possible, être avant les compétitions interrégionales et être réparties le plus possible sur l’ensemble de la saison de compétition.
  3. La dernière compétition de la saison devra se tenir le plus tard possible en fin de saison.
  4. Si un club est dans l’impossibilité de présenter une compétition pour laquelle il s’était engagé à organiser, il devra aviser sans délai l’ARPVSLJ .

##### FINALE RÉGIONALE ANNUELLE DES JEUX DU QUÉBEC

* 1. La finale régionale annuelle des jeux du Québec fait partie de l’une des compétitions de la Coupe SAGLAC et est ouverte aux patineurs Interrégional et provincial des catégories éligibles\* à la finale provinciale des jeux du Québec qui se tient aux 2 ans.

\* exception faite des patineurs de Baie Comeau qui font partie de la région Côte-Nord.

* 1. Lorsque la finale régionale sert de sélection pour la finale provinciale des jeux du Québec :
     1. La compétition devra respecter les règlements de la FPVQ des réseaux interrégional et provincial.
     2. La compétition pourra débuter plus tôt que les compétitions régionales régulières et l’horaire pourra être ajusté .
     3. Les qualifications et les finales des 3 blocs pour les patineurs Interrégional et provincial seront courues selon les règlements de Patinage de Vitesse Québec.
  2. Les patineurs provincial et Interrégional seront invités uniquement l’année où il y a une finale provinciale des jeux du Québec. L’ARPVSLJ pourra décider au plus tard à la fin du mois de novembre si les patineurs interrégional et provincial seront invités à la finale régionale.
  3. Lors de la finale régionale des Jeux du Québec, les courses des patineurs Interrégional et provincial sont faites séparément des courses Régional et selon les règlements applicables aux compétitions des réseaux Interrégional et provincial.
  4. Les exigences du Regroupement Loisirs et Sports SAGLAC devront être respectées à chaque année en ce qui a trait à l’organisation de la finale régionale (qu’il y ait des patineurs Interrégional et provincial ou Elite invités ou non). Cependant, il n’y a pas d’obligation de tenir 4 blocs de courses car la FPVQ accepte 3 blocs et de cette façon il y a moins de risque d’avoir une égalité.

### CLASSIFICATION DES PATINEURS

* 1. Trois regroupements seront faits. Le premier regroupement sera composé des patineurs novices 5 ans sans distinction des sexes, le deuxième regroupement sera composé des catégories 6-9 ans et le troisième regroupement sera composé des patineurs de 10 ans et plus sans distinction des sexes.

* 1. Un classement des patineurs régional est fait en début de saison et après chaque compétition. Ce classement est basé sur le meilleur temps, de la saison précédente ou de la saison en cours, au 400m pour le tous les patineurs de 6 ans et plus . Ce temps pourrait être obtenu lors d’une compétition de la Coupe SAGLAC, lors de la finale régionale des Jeux du Québec ou lors du festival des Vives Lames.
  2. Lors de l’inscription du patineur à une compétition, le club devra inscrire le nom du patineur, sa date de naissance, son numéro d’affiliation ainsi que son meilleur temps réalisé dans la saison en cours, exception faite de la première compétition de l’année ou on utilisera le meilleur temps de la saison précédente, incluant les temps réalisés au Festival des Vives Lames. Aucun patineur ne pourra être inscrit sans son numéro d’affiliation.
  3. Le temps de référence pour tous les patineurs, excepté les novices, est le **400 mètres**. S’il n’y a aucun temps de référence fourni lors de l’inscription, le patineur sera automatiquement placé dans le dernier sous-groupe de son regroupement. Un temps de référence réalisé en entrainement peut être fourni pour un nouveau patineur. Il n’y a aucun temps de référence exigé pour les novices. Il est **fortement recommandé** de fournier le temps de référence au 400 mètres afin de s’assurer que tous les patineurs sont dans le bon groupe.
  4. Tout patineur ayant réalisé  son standard interrégional lors de 2 compétitions de la Coupe SAGLAC devra patiner, à la prochaine compétition, au niveau Interrégional.

\* Standards disponibles sur le site [fpvq.org](http://fpvq.org/)

### FORMAT DE COMPÉTITION

* 1. Compétitions de niveau régional, sanctionnées par PVQ.
  2. Les patineurs de catégorie Novice seront placés dans un seul groupe.
  3. Les groupes sont formés de 12 à 15 patineurs avec un différentiel de 5 à 7 secondes.
  4. Les distances seront les suivantes  et courues dans un ordre différent à chaque compétition:

**Patineurs de catégorie novice 5 ans :**

Compétition # 1-2-3 et 4 : 100-200-300 mètres

**N.B**. à noter que les courses ne sont pas obligatoirement courues dans cet ordre

**6 - 9 ans, groupes 1 et 2 :**

800, 400, 500, 300 mètres

Compétition # 1 et 2 : 300-400 et 800 mètres

Compétition # 3 et 4 : 800-400 et 500 mètres

**N.B**. à noter que les courses ne sont pas obligatoirement courues dans cet ordre.

Le 800 mètres sera considéré comme une longue distance.

**6 - 9 ans, groupes 3 et 4:**

300, 400, 500, 600 mètres

Compétition # 1 et 2 : 400-500 et 300 mètres

Compétition # 3 et 4 : 300-400 et 600 mètres

**N.B**. à noter que les courses ne sont pas obligatoirement courues dans cet ordre.

Le 600 mètres sera considéré comme une longue distance.

**6 – 9 ans, groupes suivants :**

200, 300, 400 mètres

Compétition # 1-2-3 et 4 : 200-300 et 400 mètres

N.B. à noter que les distances ne sont pas obligatoirement courues dans cet ordre.

**10 ans et plus :**

300, 400, 500, 800 mètres

Compétition # 1 et 2 : 400-800 et 300 mètres

Compétition # 3 et 4 : 400-500 et 800 mètres

**N.B**. à noter que les courses ne sont pas obligatoirement courues dans cet ordre.

Le 800 mètres sera considéré comme une longue distance.

Les distances courues lors de la finale Régionale des Jeux du Québec par les patineurs éligibles aux Jeux du Québec seront celles exigées par la FPVQ.

**Note :** Les distances soulignées sont les distances exigées par la FPVQ pour atteindre les standards de niveau interrégional.

Ces distances sont obligatoires et devront être courues en qualification et en finale peu importe le nombre de patineurs.

* 1. Le premier patineur de chaque vague plus le ou les meilleurs temps sans égard à la position passeront en finale A.
  2. Le début des courses se fera à 8h45, et il y aura un réchauffement de 5 minutes pour chaque groupe. Les novices pourront être jumelés avec le dernier groupe des 6-9 ans pour le réchauffement.

### INSCRIPTION DES PATINEURS

7.1 La date limite des inscriptions est le samedi précédent la compétition.

**Aucune inscription ne sera acceptée par la suite**.

L’inscription des patineurs se fera sur le site accepté par PVQ.

### FORMATION DES GROUPES

* 1. Une personne déléguée par l’ARPVSLJ formera les groupes des regroupements 6-9 ans ainsi que les groupes des 10 ans et plus, selon les temps des patineurs fournis lors de l’inscription sur la plateforme PVQ.
  2. Les groupes seront constitués, dans la mesure du possible de 12 à 15 patineurs et avec un dernier groupe d’au moins 5 patineurs. Si le dernier groupe a moins de 5 patineurs, il sera jumelé au groupe précédent.
  3. Les groupes seront diffusés à l’ARPVSLJ au plus tard le mercredi soir précédent la compétition, et seront ensuite publiés sur le site de PVQ.
  4. Pour former les vagues de qualifications de chaque groupe, le temps fourni (400 m) lors de l’inscription des patineurs sera utilisé pour la première distance tandis que le cumulatif des points de la compétition en cours sera utilisé pour les distances suivantes.

La répartition des patineurs dans les vagues s’effectuera selon la méthode serpentin :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **A** | **B** |  | **A** | **B** | **C** |
| 1 | 2 |  | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 3 |  | 6 | 5 | 4 |
| 5 | … |  | 7 | 8 | … |

* 1. Si un patineur manque sa vague de qualification, il sera automatiquement mis dans la dernière vague de finale du même bloc de compétition.
  2. Le système de pointage en finale sera celui en vigueur pour les compétitions de niveau Régional.

### RESPONSABILITÉS DU CLUB ORGANISATEUR

* 1. Organiser la compétition selon les règlements de la Coupe SAGLAC et de PVQ selon le cas.
  2. Diffuser l’invitation pour la compétition à l’ARPVSLJ un mois à l’avance.
  3. Réserver et payer les chambres des officiels et soutien technique.
  4. Diffuser le programme de course à l’ARPVSLJ avant la tenue de la compétition.

### RESPONSABILITÉS DE L’ARPVSLJ

10.1 Fournir les résultats à PVQ dans un délai de 2 jours.

10.2. Après la compétition, les résultats seront conservés dans le logiciel de gestion de compétition installé sur l’ordinateur portable de la régionale.

* 1. Assumer les frais relatifs aux officiels et soutiens techniques.

* 1. Assumer les frais relatifs aux premiers soins moins un montant forfaitaire de $100 qui sera chargé au club hôte de la compétition. (Soumission demandée à chaque début de saison).
  2. Assumer les frais de maintenance des équipements de compétition servant à l’ensemble des clubs et propriété de l’ARPVSLJ.

### RÉCOMPENSES

* 1. À la fin de chaque compétition de la coupe SAGLAC, une médaille sera remise selon le classement cumulatif aux trois premiers de chaque groupe des 6-9 ans et 10 ans et plus. Un ruban de participation sera remis aux positions 4 et 5 de tous les groupes. Une médaille sera remise aux trois premières positions des novices.

Un ruban de participation sera remis à tous les patineurs ayant participé à la compétition.

* 1. Il y aura aussi une médaille remise selon le classement cumulatif des trois premiers patineurs de chaque catégorie pour les jeunes qui participent à la finale régionale annuelle des jeux du Québec.
  2. A chaque compétition, le comité organisateur pourra organiser le tirage d’un prix de présence pour tous les patineurs, le prix pouvant être un bon d’achat ou autre.
  3. Les médailles et rubans pour les positions 4 et 5 sont aux frais du club organisateur. Les rubans de participations pour les autres positions seront aux frais de l’Association Régionale.
  4. Il n’y aura plus de trophées de fin de saison.

# Annexe

#### Tarification

**Affiliation :**

Chaque membre doit verser 175$ /saison à l’ARPVSLJ.

Il est à noter que le Centre Marc Gagnon est maintenant membre de l’Association Régionale.

**Inscription aux compétitions de la coupe SAGLAC et finale régionale des jeux du Québec :**

Inscription : 45,00 $ / patineur / compétition

(dont la moitié ira au club organisateur et l’autre moitié à l’ARPVSLJ).

La moitié du montant chargé en frais de gestion lors de l’inscription sera chargé au club hôte. Ce montant sera déduit du montant versé au club hôte après les inscriptions. (22.50$ moins 50% frais de gestion= montant remis au club pour chaque patineur.

Également le montant remis pour remboursement d’inscription d’un patineur absent sera de $45.00 moins la totalité des frais de gestion.

# Annexe

#### Horaire des compétitions

Les heures de début du réchauffement seront diffusées par le club qui reçoit et devront respecter les exigences de l’ARPVSLJ.

Les courses débuteront à 8h45 pour chacune des compétitions.

L’échauffement se fera par catégorie d’âge ou de groupes et sera ajusté au besoin par le club qui organise la compétition. L’échauffement sera de 5 minutes pour les jeunes afin qu’ils testent la glace et leurs équipements.

**Édition révisée et adoptée lors de l’assemblée générale annuelle du 25 avril 2025 de l’ARPVSLSJ.**

© 2010-2011, ARPVSLJ